



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

URBANISME

**Charte d'engagement
pour le rafraîchissement
urbain - Plus fraîche ma
ville**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le 3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3), le Plan National de Gestion des Vagues de Chaleur, ainsi que la Stratégie Adaptation 2023-2027 de l'ADEME prévoient des dispositifs d'anticipation et de lutte contre la surchauffe urbaine ;

Considérant la mise en œuvre du service public numérique gratuit « Plus fraîche ma ville », porté par l'ADEME, outil d'aide à la décision dédié aux collectivités pour la mise en place de solutions concrètes et durables de rafraîchissement urbain ;

Considérant que la plateforme « Plus fraîche ma ville » vise à favoriser une approche transversale, collaborative et documentée, reposant sur des diagnostics, des retours d'expérience, des fiches techniques et un espace-projet structurant ;

Considérant l'impact croissant des vagues de chaleur sur la santé publique, la biodiversité urbaine, et le confort des habitants ;

Considérant l'importance de mettre en œuvre des solutions concrètes de rafraîchissement urbain, telles que la végétalisation, la désimperméabilisation des sols, etc....

Considérant que la signature d'une charte partenariale constitue un engagement fort et collectif en faveur d'un aménagement urbain résilient et durable ;

Considérant que cette charte vise à faciliter la coopération entre les différents acteurs autour d'un objectif commun : accélérer la transformation des espaces urbains pour mieux répondre aux défis climatiques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à la charte d'engagement «Plus fraîche ma ville» pour le rafraîchissement urbain annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte et entreprendre toute démarche utile à la mise en œuvre de cet engagement.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

